



Liste des éléments bâtis identifiés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

AL 0144	Fiche patrimoine n°59
AK0211	Fiche patrimoine n°62
AL0111	Fiche patrimoine n°56
AL0233	Fiche patrimoine n°55
AL0268	Fiche patrimoine n°50
AK0536	Fiche patrimoine n°41 (anciennement AK0402)
AL0145	Fiche patrimoine n°60
AP0010	Fiche patrimoine n°6
AP0009	Fiche patrimoine n°5
AO0167	Fiche patrimoine n°28
AN0152	Fiche patrimoine n°12
AK0206	Fiche patrimoine n°61
AL0292	Fiche patrimoine n°54
AP0006	Fiche patrimoine n°3
AL0109	Fiche patrimoine n°49
AP0002	Fiche patrimoine n° 1
AP0121	Fiche patrimoine n°16



Commune de VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS

Liste des éléments bâtis identifiés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

AP0120	Fiche patrimoine n°17
AP0117	Fiche patrimoine n°18
AN0065	Fiche patrimoine n°21
AO0174	Fiche patrimoine n°22
AN0068	Fiche patrimoine n°24
AN0070	Fiche patrimoine n°25
AP0022	Fiche patrimoine n°11
AK0036	Fiche patrimoine n°42
AK0293	Fiche patrimoine n°39
AK540	Fiche patrimoine n°44 (anciennement AK0333)
AK0391	Fiche patrimoine n°47
AP0018	Fiche patrimoine n°10
AK0309	Fiche patrimoine n°32
AK0297	Fiche patrimoine n°36
AK0325	Fiche patrimoine n°37
AP0016	Fiche patrimoine n°8
AP0017	Fiche patrimoine n°9
AP0013 – AP0012	Fiche patrimoine n°7
AP0007	Fiche patrimoine n°4
AP0005	Fiche patrimoine n°2



Commune de VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS

Liste des éléments bâtis identifiés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

AN0216	Fiche patrimoine n°13 (anciennement AN0013)
AN0189 – AN0190	Fiche patrimoine n°14
AP0129	Fiche patrimoine n°15
AO0178	Fiche patrimoine n°19
AN0063 et AN0064	Fiche patrimoine n°20
AO0168	Fiche patrimoine n°27
AO0170	Fiche patrimoine n°26
AO0166	Fiche patrimoine n°29
AO0161	Fiche patrimoine n°31
AO0162	Fiche patrimoine n°30
AK0313	Fiche patrimoine n°33
AK0299 – AK0300	Fiche patrimoine n°34
AK0322	Fiche patrimoine n°35
AK0287	Fiche patrimoine n°40
AL0138	Fiche patrimoine n°57
AL0140	Fiche patrimoine n°58
AL0072	Fiche patrimoine n°52
AL0076	Fiche patrimoine n°51
AL0088	Fiche patrimoine n°48



Liste des éléments bâtis identifiés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

AK0428	Fiche patrimoine n°43
AK0390 – AK0336	Fiche patrimoine n°45
AK0034	
AK0361 – AK0345	Fiche patrimoine n°46
AO0173	Fiche patrimoine n°23
AK0544	Fiche patrimoine n°38
AL0048	Fiche patrimoine n°53

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 040-244000865-20230627-20230627D06BA6-AU



ANNEXE PLUi

VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS

PATRIMOINE ARCHITECTURAL REMARQUABLE



QUARTIER CENTRE BOURG NORD .

PREAMBULE

Certaines maisons ont fait l'objet de travaux depuis la mise en application du PLU intercommunal.
Nous indiquons la maison dont les travaux réalisés récemment ne sont pas conformes aux attendus indiqués dans les Fiches ci-après.

Maison 44 AK 540

La maison d'habitation et deux autres bâtiments de services composaient autrefois un ensemble bâti remarquable. Ils formaient un îlot ceinturé par la rue de l'Adour et la rue de la Boucalaise. Lors d'une première division foncière le bâtiment situé à l'extrémité Nord a été séparé de la maison d'habitation et de la dépendance.

La dépendance située, à l'Est de l'unité foncière initiale, était remarquable au même titre que la maison d'habitation. Le programme et les travaux de reconversion de ce bâtiment de service en maison d'habitation en 2021/2022 ont transformés sa volumétrie originelle (hauteur et pente de la toiture) et le traitement architectural de l'enveloppe extérieure (enduit et pierres en façades, menuiseries et fermetures extérieures, couleurs...). L'architecture, a l'origine parfaitement réglée, a été abimée.

PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUTES LES MAISONS DU QUARTIER CENTRE BOURG NORD

La conception architecturale des constructions ne peut pas être modifiée à savoir :

- **Respect de la volumétrie générale**, les extensions et surélévation ne sont pas autorisées.
- **Maintien des principes constructifs**, auvents et autres débords de toits prononcés, charpente apparente tels que le rythme des poteaux ou supports bois, la composition de la sous face de la toiture, le détail des éléments constitutifs (chantournées, chanfreins...) et assemblages.

Dans le cas de bâtiments commerciaux les éventuels stores et

autres composantes des terrasses devront respecter les prescriptions de l'Annexe du PLUi relative à l'Aménagement des terrasses commerciales.

- **Maintien des principes de toiture**, conservation de la pente des toits. La tuile sera du type tuile canal fortement galbée ou dit de Marseille. Les ouvertures en toiture type fenêtre de toit ne sont pas autorisées. Les souches de cheminée conservées ne seront pas modifiées. Elles pourront éventuellement être supprimées.

- **Maintien de la composition des façades**, conservation des éléments de modénatures, des proportions des ouvertures et en-

cadrements existants.

- **La signalétique et /ou enseigne commerciale (nom de l'immeuble ou désignation commerciale), numéro de rue et boîtes aux lettres :**

Le nom de l'immeuble, ou la désignation commerciale de l'établissement, sera intégré dans la composition de la façade et la couleur sera identique à celle des ouvrages de charpente et de menuiseries en bois.

Le numéro d'adressage sera du type plaque en tôle d'acier émaillé, localisé sur ou à côté de la porte d'entrée ou à côté du portillon ou

portail d'entrée dans la propriété. La couleur sera bleu identique à celui des plaques de désignation des rues. Il est indiqué que les plaques numéro d'adressage de rue sont fournies par la mairie. La boîte aux lettres sera soit intégrée dans la maçonnerie soit en applique. Elle sera judicieusement positionnée dans la composition générale de la façade sur rue et la couleur sera identique à celle des volets bois.

42. AK36 «LA MARENSINE» - 5, rue du Couvent



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivant ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisies dans la liste des végétaux indiqués dans l'Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au lieu et au milieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'éclairage extérieur n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès, clôtures, portails et portillons seront inchangés. Dans le cas de réfection des clôtures existantes, il convient de différencier les clôtures en limite du domaine Public et les clôtures séparatives entre propriétés privées selon les prescriptions énoncées dans le règlement écrit du PLUi. Ici, le portail existant sera préservé.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en bois et briques apparentes seront maintenues dans leur définition et couleurs actuelles soient respectivement brun foncé et brun rosé.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition sera lissée.

Les ouvrages spécifiques en façades tels que, décors et signalétique (nom de la maison), seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, Nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

Les éléments de charpente en bois, composée de poteaux, pannes et chevrons apparents seront maintenus dans leur aspect actuel.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont constitués de pannes, lambris sur chevrons. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile canal galbée ou du type dit de Marseille. Tout autre type de tuile est proscrit. La tuile type méridionale n'est pas autorisée. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par **menuiseries extérieures** il faut entendre, les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL

Maison de type « Marensine », située en retrait de la rue du Couvent. La façade principale à mur gouttereau est orientée à l'Est. Les trois autres façades, peu perceptibles depuis l'espace public, sont entourées d'un jardin planté de pins maritime et chênes liège. Construite sur un plan rectangulaire, sa volumétrie est simple et élégante. Sa toiture est à deux eaux avec débords de toit de dimension modérée.

Les murs périphériques sont à ossature bois apparente avec remplissage en briques plates type foraine également apparentes de couleur brun rosé avec joints marqués de couleur sable local. Un soubassement et entourages des ouvertures en enduit lisse de couleur blanc cassé complètent la composition de la façade sur rue.

Les ouvertures et menuiseries extérieures sont de proportions verticales avec volets bois de couleur brun soutenu équipés de quincailleries soignées.

La toiture à deux pentes dissymétriques avec le versant Ouest plus important définit deux façades pignon orientées au Nord et Sud. Les débords de toit, dont ceux en façades pignon avec jambes de force sous pannes, sont de dimension modeste. La sous face des volées de toit est constituée de voliges sur chevrons apparents de couleur brun foncé identique à la couleur des autres ouvrages en bois. La couverture est en tuile à emboîtement type méridionale de couleur rouge brun.

Cette maison est marquée par une clôture sur rue composée d'une haie vive, d'un portail métallique et piliers. L'ensemble de belle facture.

Cette modeste maison témoigne du patrimoine architectural du Marensin.

DETAILS D'ARCHITECTURE



SITUATION



l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par **fermetures** il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MACONNERIE ENDUITE PEINTE : Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). Dans le cas d'éléments de modénatures (encadrements de baies, chainages...), ils seront de couleur plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUES, BOIS), LES MODENATURES ET DECORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement de protection incolore). Les ouvrages en bois seront peints de couleur brun foncé identique à l'existant.

-LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ELEMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DIT, LES DEBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOLETS BOIS ET DECORS :

Ils seront de couleur brun foncé.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-A-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ELEMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages

de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES A RESTAURER OU A REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTERIEURES (PORTAILS, PORTES, PORTES FENETRES, FENETRES ET CHASSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries (référence RAL 9001 Blanc crème ou RAL 9002 Blanc gris) lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des ouvrages de charpente apparents en façades et fermetures.

- LA SIGNALÉTIQUE (DESIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera identique à celle des ouvrages bois sur fond de couleur blanc cassé.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

43. AK428 «EL SITIO» - 6, rue de l'Adour



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les **matériaux de sols** seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivant ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les **plantations** seront choisies dans la liste des végétaux indiqués dans l'Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au lieu et au milieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'**éclairage extérieur** n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les **accès et clôtures** seront conservés dans leur configuration actuelle. Dans le cas de travaux de réfection des clôtures, il convient de différencier celles situées en limite du domaine Public et les clôtures séparatives entre propriétés privées selon les prescriptions énoncées dans le règlement écrit du PLUi.

Ici, l'architecture de la clôture actuelle sur rue sera préservée.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les **parois extérieures en murs enduits** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit traditionnel type mortier de chaux à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions égrasées

ou grattées ne sont pas acceptées.

Les **parois extérieures en murs peints** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition sera lissée.

Les **ouvrages spécifiques** en façades tels que, décors et signalétique (nom de la maison), seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après : Nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

Les **éléments de charpente** en bois apparents seront maintenus dans leur configuration actuelle.

Les **débords de toits**, ou volées de toits, sont constitués de lambris sur chevrons apparents à embouts ouvrés. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La **couverture** est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile canal galbée ou du type dit de Marseille. Tout autre type de tuile est proscrit. La tuile type méridionale n'est pas autorisée. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL

Maison bourgeoise dite « maison de maître », implantée au milieu d'un parc arboré. Orientée Nord/Sud, la façade principale à mur gouttereau est exposée au Sud. Les trois autres façades sont peu perceptibles depuis l'espace public. Construite sur un plan proche du carré, sa volumétrie en rez de chaussée + un étage est complétée d'un volume en rez de chaussée en façade Est. La toiture du volume principal est à quatre eaux et celle du volume adossé à l'Est a trois eaux.

Les murs périphériques sont en enduits de couleur blanc, finition lisse. Les ouvertures et menuiseries extérieures sont de proportions différentes selon la localisation : de proportions proches du carré au rez de chaussée et verticales avec volets bois de couleur bleu soutenu à l'étage.

La toiture du corps principal à quatre pentes est caractéristique de ce type de maison. La sous face des volées de toit est constituée de lambris sur chevrons apparents de couleur bleu soutenu identique à la couleur des autres ouvrages en bois. La couverture est en tuile type méridionale de couleur rouge rosé pour la maison principale et en tuiles type dit de Marseille de couleur analogue pour le volume secondaire à l'Est.

Cette maison est marquée par une clôture sur rue composée d'une grille métallique en ferronnerie fine sur muret, d'un portail métallique également en ferronnerie élégante et piliers en pierre de taille avec couronnement ouvragé. L'ensemble de la clôture sur rue est de très belle facture.

Le bâtiment existant, implanté en limite de la rue de l'Adour, est également de belle facture architecturale (volumétrie, proportions, matières et couleurs...). Sa démolition n'est pas autorisée.

SITUATION



DETAILS D'ARCHITECTURE



photos réalisées en 2019

de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par **menuiseries extérieures** il faut entendre, les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par **fermetures** il faut entendre les volets battants, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes). Les volets roulants et portails coulissants sont interdits mais ici les volets roulants des baies avec linteau cintré du rez de chaussée peuvent être conservés.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MACONNERIE ENDUITE OU PEINTE :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chainages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUE, BOIS), LES MODENATUIRES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement de protection incolore). Les ouvrages en bois seront soit de teinte naturelle soit de couleurs rouge Basque, vert Basque ou bleu (les

références de ces couleurs sont précisées dans le règlement écrit du PLUi).

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur rouge Basque, vert Basque ou bleu (les références de ces couleurs sont précisées dans le règlement écrit du PLUi).

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries (référence RAL 9001 Blanc crème ou RAL 9002 Blanc gris) lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des volets bois.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera identique à celle des volets sur fond de couleur blanc cassé.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

44. AK540 - 3, rue de l'Adour



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les **matériaux de sols** seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivant ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les **plantations** seront choisies dans la liste des végétaux indiqués dans l'Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au lieu et au milieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'**éclairage** extérieur n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les **accès et clôtures** seront conservés dans la configuration existante.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les **parois extérieures en murs enduits** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les **parois extérieures en murs peints** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition sera lissée.

Les **ouvrages spécifiques** en façades tels que, décors et signalétique (nom de la maison), seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, Nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

Les **éléments de charpente** apparents sont limités aux pannes en bois de la dépendance.

Les **débords de toits**, ou volées de toits composée de lambris sous chevrons, de couleur bois naturel pour la maison principale et de voliges sur chevrons apparents, de couleur bleu soutenu pour la dépendance seront maintenus dans leur structure actuelle. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La **couverture** est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile canal galbée ou du type dit de Marseille pour la maison principale. Pour la dépendance seulement la tuile type dite de Marseille est autorisée. Tout autre type de tuile est proscrit. La tuile type méridionale n'est pas autorisée. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison de bourg et dépendance implantées en parties en limites de propriété sur rues, pour former une cour intérieure au milieu de la parcelle. La maison principale, en rez de chaussée+ un étage, est construite sur un plan approximativement carré avec toiture à quatre eaux. La dépendance, en rez de chaussée, est construite sur un plan rectangulaire avec également une toiture à quatre pentes. Les débords de toits sont peu prononcés pour la maison principale et plus marqués pour la dépendance.

Les murs périphériques sont enduits de finition lisse de couleur blanc. Les chainages verticaux et encadrements de baies sont en pierres.

Les ouvertures et menuiseries extérieures sont de proportions différentes selon la localisation. Très majoritairement de proportions verticales elles sont équipées de volets battants en bois.

La toiture des deux corps de bâti, à quatre pentes, est habituelle de ces typologies de maison et dépendance.

Les volées de toits sont constituées de lambris sous chevrons pour la maison principale et de voliges sur chevrons apparents pour la dépendance. La couverture est en tuile type méridionale de couleur beige rosé pour la maison d'habitation principale et en tuile type dit de Marseille pour la dépendance de couleur rouge brun.

Cet ensemble patrimonial est marquée par une clôture sur rues composée d'une grille métallique en ferronnerie fine sur muret en briques plates, avec portail, portillon et « piliers » métalliques également en ferronnerie. L'ensemble de la clôture sur rue est de très belle facture.

La dépendance a été reconvertie en habitation en 2022. Cette opération a dénaturé l'architecture originelle de ce remarquable bâtiment de services.

SITUATION



de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par **menuiseries extérieures** il faut entendre, les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas ou des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par **fermetures** il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont du type volets battants en bois. Dans le cas ou des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MACONNERIE ENDUITE OU PEINTE :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chainages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUE, BOIS), LES MODENATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement de protection incolore). Les ouvrages en bois seront soit de teinte naturelle soit peints de couleur rouge Basque, ou vert Basque ou bleu (les références de couleurs autorisées sont précisées dans le règlement écrit du

PLUi.). La couleur choisie vaut pour les deux bâtiments.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur rouge Basque, ou vert Basque ou bleu (références de couleurs autorisées précisées dans le règlement écrit du PLUi). La couleur choisie vaut pour les deux bâtiments.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries (référence RAL 9001 Blanc crème ou RAL 9002 Blanc gris) lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des volets bois.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera identique à celle des volets sur fond de couleur blanc cassé.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

45. AK336-AK390 - 11, rue de l'Adour



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivant ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisies dans la liste des végétaux indiqués dans l'Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'éclairage extérieur n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès et clôtures seront conservés dans la configuration existante.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou

autre procédé « naturel ». La finition sera lissée.

Les ouvrages spécifiques en façades tels que, décors et signalétique (nom de la maison), seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, Nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

Les éléments de charpente en bois apparents seront maintenus dans leur configuration actuelle.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont en voliges sur chevrons apparents. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile canal fortement galbée. Tout autre type de tuile est proscrit. La tuile type méridionale n'est pas autorisée. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hordées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison d'habitation de type «marensine», située en retrait et perpendiculaire à la rue de l'Adour. La façade principale Sud est à mur gouttereau. Son volume simple est construit sur un plan rectangulaire très allongé, couvert d'une toiture à deux eaux en tuiles canals, avec un faible débord de toit. La partie Ouest de la Maison de type « Marensine » implantée perpendiculaire à la rue de la Boucalaise.

Ce corps de bâti se prolonge avec la même volumétrie et écriture architecturale jusqu'à la rue du Capitaine Saint Jour (N°8). Sa façade Sud, a mur gouttereau, est orientée sur le jardin. Construite sur un plan rectangulaire avec une toiture pour l'essentiel a deux pentes, faitage orientées Est/Ouest, détermine une volumétrie en rez de chaussée de belles proportions.

Les murs périphériques sont en partie à ossature bois avec remplissage en briques foraines disposées en fougère en façade Sud et en maçonnerie enduite de finition lisse et de couleur blanc cassé en façade Nord. Les ouvertures et menuiseries extérieures sont de proportions verticales avec volets bois de couleur brun foncé.

La toiture est à deux eaux avec débords de toit constitués de voliges sur chevrons apparents de couleur brun foncé. Le volume additionnel situé à l'extrémité Est, est dotée d'une toiture mono-pente. La couverture est en tuile canal patinée par le temps.

La propriété est clôturée en limite sur rue par une clôture bois couleur brun foncé de belle facture. Le sol de la cour jardin est enherbé.

principale révèle une ossature en pans de bois apparents, avec remplissage en briques en fougères. La partie Est est couverte d'un enduit de couleur gris clair. Les ouvertures, de mêmes dimensions et de proportions verticales, s'insèrent dans les éléments de structure. Les volets sont en bois à deux vantaux, d'un ton brun soutenu, similaire à la teinte de l'ossature bois. Les éléments de récupération des eaux de pluie, gouttières et descentes, sont en zinc.

SITUATION



photos réalisées en 2019

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par **menuiseries extérieures** il faut entendre, les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas ou des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par **fermetures** il faut entendre les volets battants, les portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas ou des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MACONNERIE ENDUITE OU PEINTE :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chainages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUE, BOIS), LES MODENATUIRES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement de protection incolore). Les ouvrages en bois seront soit de teinte naturelle soit peints de couleur brun.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur brun foncé.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries (référence RAL 9001 Blanc crème) ou RAL 9002 Blanc gris) lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des volets bois soit brun foncé.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera identique à celle des volets sur fond de couleur blanc cassé

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

46. AK361 - AK345 «LA CREPERIE» - 17, rue du Capitaine Saint-Jours



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les **matériaux de sols** seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivant ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les **plantations** seront choisies dans la liste des végétaux indiqués dans l'Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisées et adapté du lieu et du milieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'**éclairage** extérieur n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les **accès et clôtures** seront conservées. Dans le cas de travaux de réfection, il convient de différencier les clôtures en limite du domaine Public et celles séparatives entre propriétés privées selon les prescriptions énoncées dans le règlement écrit du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les **parois extérieures en murs enduits** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les **parois extérieures en murs peints** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition sera lissée.

Les **ouvrages spécifiques** en façades tels que, décors et signalétique (nom de la maison), seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, Nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

Les **éléments de charpente** en bois apparents seront maintenus dans leur configuration actuelle.

Les **débords de toits**, ou volées de toits, sont en voliges sur chevrons apparents. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La **couverture** est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile canal fortement galbée. Tout autre type de tuile est proscrit. La tuile type méridionale n'est pas autorisée. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par cloisoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL

Maison de bourg de type « Marensine » à usage commercial. Implantée à l'alignement de la rue, elle comprend deux parties formant l'angle de la rue du Capitaine St Jours et du passage St Jours. Le corps principal est doté d'une toiture à quatre pentes et l'aile secondaire située en limite du passage est couverte d'une toiture à deux eaux. La volumétrie générale en rez de chaussée et les proportions sont de bon aloi.

Les murs périphériques présentent sur la rue du Capitaine St-Jours une ossature à pans de bois avec remplissage en briques foraines apparentes disposées à plat (horizontalement). Les chainages d'angles sont construits en pierres et briques apparentes. Les ouvertures et menuiseries extérieures originelles en bois sont de proportions verticales. Elles s'insèrent entre les poteaux de la structure bois. Plus récemment des éléments de vitrage entre poteaux de la structure ont été installés pour probablement améliorer la lumière naturelle à l'intérieur du commerce. L'ensemble des ouvrages en bois sont de couleur brun foncé. Les murs de l'aile en façade sur le passage sont en pans de bois et maçonnerie enduite blanc cassé.

La toiture, à quatre eaux et à deux eaux comprend des débords de toit constitués de voliges sur chevrons apparents de couleur brun foncé. La couverture est en tuile canal patinée par le temps avec des éléments de récupération des eaux de toiture (gouttières et descentes) en zinc.

Un store banne de couleur ivoire s'étire sur la façade commerciale. La signalétique et les enseignes sont discrètes.

Cette maison est un intéressant témoignage du patrimoine architectural du Marensin.

SITUATION



DETAILS D'ARCHITECTURE

photos réalisées en 2019



de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par **menuiseries extérieures** il faut entendre, les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par **fermetures** il faut entendre les volets battants, les portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MACONNERIE ENDUITE OU PEINTE :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chainages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUE, BOIS), LES MODENATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement de protection incolore). Les ouvrages en bois seront soit de teinte naturelle soit peints de couleur brun.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, ET DÉCORS :
Ils seront de couleur brun foncé.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur brun (référence RAL 8017 Brun chocolat) ou blanc cassé (référence RAL 9001 Blanc crème ou RAL 9002 Blanc gris) pour les menuiseries lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des volets bois soit brun foncé.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera identique à celle des volets sur fond de couleur blanc cassé.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

47. AK391 - 1, rue de l'Adour

photo réalisée en 2019



DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL

Maison de bourg formant l'angle de la rue du Capitaine Saint Jours et de la rue de l'Adour. Implantée en limite de l'espace public, l'entrée de la maison est située en façade pignon Sud, rue de L'Adour. Construite sur un plan carré, sa volumétrie est déterminée par un rez de chaussé + un étage. Sa toiture est à deux pentes avec faitage orienté Nord /Sud. En façade Est, un volume en rez de chaussée avec toiture à deux pentes au faitage orienté Est /Ouest est adossé à la maison principale.

Les murs périphériques sont en enduits peints de finition lisse et de couleur blanc qui contrastent avec la couleur verte des ouvrages bois notamment les volets battants. Les façades présentent des éléments de modénatures et de décoration (encadrement et appuis des ouvertures en briques, jardinières...).

Les ouvertures et menuiseries extérieures sont de proportions verticales, de dimensions répétitives et ordonnancées. Les fenêtres sont équipées de volets bois battants de couleur vert, patiné par le temps.

La toiture est à deux pentes avec pannes apparentes en façades pignon. La sous face des volées de toit est constituée de lambris sur chevrons apparents de couleur vert, patiné par le temps identique aux autres ouvrages en bois. La couverture de la maison principale est en tuile type dit de Marseille de couleur rouge rosé. Le volume en rez de chaussée située en façade Est, est couvert en tuile type méridionale. Une belle souche de cheminée en briques plates caractérise la toiture. Cette maison est marquée par un jardinet situé à l'angle Sud Est de la parcelle et une clôture sur rue de l'Adour et rue de la Boucalaise. Cette clôture, composée d'un grillage métallique rigide type « Bordure parisienne » sur muret, avec portillon métallique en ferronnerie de qualité, est de belle facture.

PRESCRIPTIONS

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivant ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisis dans la liste des végétaux indiqués dans l'Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au lieu et au milieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'éclairage extérieur n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès et clôtures seront conservés. Ici, l'architecture de la clôture actuelle sur rue de l'Adour et rue de la Boucalaise sera préservée.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence

de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition sera lissée.

Les ouvrages spécifiques en façades tels que, décors et signalétique (nom de la maison), seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, Nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

Les éléments de charpente en bois, composés de pannes et chevrons seront maintenus dans leur configuration actuelle.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont constitués de lambris sur chevrons apparents. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles de la maison principale seront du type dit de Marseille. La couverture de l'extension Est pourra recevoir des tuiles du type canal galbées. Tout autre type de tuile est proscrit. La tuile type méridionale n'est pas autorisée. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par cloisir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissée couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou rem-

DETAILS D'ARCHITECTURE



photos réalisées en 2019

SITUATION



placés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par **menuiseries extérieures** il faut entendre, les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par **fermetures** il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MACONNERIE ENDUITE OU PEINTE :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUE, BOIS), LES MODENATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement de protection incolore). Les ouvrages en bois seront soit de couleur rouge Basque ou vert Basque selon les références de couleurs

précisées dans le règlement écrit du PLUI.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOLETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur rouge Basque ou vert Basque selon les références de couleurs précisées dans le règlement écrit du PLUI.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILLES COURANTES, LES TUILLES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries (référence RAL 9001 Blanc crème ou RAL 9002 Blanc gris) lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des volets bois.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera identique à celle des volets sur fond couleur blanc cassé.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

QUARTIER CENTRE BOURG NORD .

PREAMBULE

Des maisons situées dans ce quartier sont de typologie architecturale analogue et notamment certaines localisées en limite de l'espace public composé par la rue de l'Eglise, la rue des Ecoles, la place, placette et Square Henri de Navarre. Le rapport de ces maisons à la structure urbaine est singulier et structurant. Ces maisons peuvent contribuer à valoriser l'espace public, et vice versa.

Il serait opportun d'envisager la requalification de ces espaces publics dont les fonctions actuelles de circulation et de stationnement automobile brouillent leurs qualités urbaines et spatiales. En effet, la restauration-revalorisation des séquences urbaines, rue de l'Eglise, rue des Ecoles, place, placette et Square Henri de Navarre et rue des Muriers, associée à celle des maisons remarquables identifiées peut révéler et magnifier cette partie du quartier Centre bourg Sud. La proximité immédiate du Centre historique plaide en ce sens.

Certaines maisons ont fait l'objet de travaux depuis la mise en application du PLU intercommunal.

Nous indiquons la Maison dont les derniers travaux réalisés ne sont pas conformes aux attendus indiqués dans les Fiches ci-après.

Maison 54 AL292

Cette maison et la clôture sur l'avenue, dont leur écriture architecturale respective était cohérente. L'ensemble clôture et portail Est et la clôture Sud actuel dénature ce patrimoine architectural remarquable, marqueur identitaire en vitrine sur la Route des Lacs.

PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUTES LES MAISONS DU QUARTIER CENTRE BOURG NORD

La conception architecturale des constructions ne peut pas être modifiée à savoir :

- **Respect de la volumétrie générale**, les extensions et surélévation ne sont pas autorisées.

- **Maintien des principes constructifs**, auvents et autres débords de toits prononcés, charpente apparente, rythme des poteaux ou supports bois, composition de la sous face de la toiture, détails des éléments constitutifs (pièces chantournées, chanfreins...) et assemblages. Dans le cas de bâtiments commerciaux les éventuels stores et autres composantes des terrasses devront respecter les

prescriptions de l'Annexe du PLU relative à l'Aménagement des terrasses commerciales.

- **Maintien des principes de toiture**, avec conservation de la pente des toits. La tuile sera du type tuile canal galbée ou du type dit de Marseille. Les ouvertures en toiture type fenêtre de toit ne sont pas autorisées. Les souches de cheminée conservées ne seront pas modifiées. Elles pourront éventuellement être supprimées.

- **Maintien de la composition des façades**, et notamment des éléments de modénatures, des proportions des ouvertures et en-

cadrements existants.

- La signalétique et /ou enseigne commerciale (nom de l'immeuble ou désignation commerciale), numéro de rue et boîtes aux lettres :

Le nom de l'immeuble, ou la désignation commerciale de l'établissement, sera intégré dans la composition de la façade et la couleur sera identique à celle des éléments des ouvrages de charpente et de menuiseries extérieures en bois.

Le numéro d'adressage sera du type plaque en tôle d'acier émaillé, localisé sur ou à côté de la porte d'entrée ou à côté du portail ou

portillon d'entrée sur la propriété. Il sera de couleur bleu identique à celui des plaques de désignation des rues. Il est indiqué que les plaques numéro d'adressage de rue sont fournis par la mairie. La boîte aux lettres sera soit intégrée dans la maçonnerie soit en applique. Elle sera judicieusement positionnée dans la composition générale de la façade sur rue et la couleur sera, identique à celle des volets bois.

48. AL88 - 18, rue de l'Eglise



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les matériaux de sols extérieurs seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivant ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisies dans la liste des végétaux indiqués dans l'Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au lieu et au milieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'éclairage extérieur n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès et clôtures sera conservé dans la configuration actuelle. Dans le cas de travaux de réfection de la clôture et du portail, il conviendra de respecter les prescriptions clôture et portails énoncés dans le règlement écrit du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence

de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition sera lissée.

Les ouvrages spécifiques en façades tels que, décors et signalétique (nom de la maison), seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, Nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

Les éléments de charpente en bois ne sont pas apparents.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont constitués de lambris sous chevrons (non apparents). Ce dispositif architectural et technique dissimule la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera re interrogée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles de la maison seront du type tuile canal galbée ou éventuellement du type dit de Marseille. Tout autre type de tuile est proscrit. La tuile type méridionale n'est pas autorisée. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Cette maison de bourg forme l'extrémité Ouest de l'îlot urbain situé entre la rue de l'Eglise et la rue des Ecoles. Construite sur un plan rectangulaire, sa volumétrie est déterminée par un rez de chaussé + un étage. Sa toiture est à quatre pentes avec faitage orienté Nord Sud. Sa façade principale est orientée à l'Ouest et une partie de la façade Est est mitoyenne avec la maison voisine. Sa localisation construit la façade urbaine Est de la placette Henri de Navarre.

Les murs périphériques sont en enduits de finition jeté/écrasé de couleur blanc cassé qui contrastent avec la couleur verte des ouvrages bois notamment les volets battants. Les façades présentent des éléments de modénatures et de protection/décoration (auvent et encadrement des ouvertures).

Les ouvertures et menuiseries extérieures sont de proportions verticales de dimensions répétitives. Les fenêtres sont équipées de volets bois battant de couleur vert Basque.

La toiture à quatre pentes est ponctuée par une souche de cheminée volumineuse en briques. La sous face des volées de toit est de lambris sous chevrons de couleur blanc cassé. La couverture est en tuiles type méridionale de couleur rouge rosé.

Cette maison, à l'architecture sobre, est intéressante par sa volumétrie générale mais également par sa situation singulière dans le tissu urbain du centre bourg. Elle participe à caractériser l'espace public, la placette Henri de Navarre, et sa réhabilitation peut contribuer à le valoriser.

SITUATION



- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par **menuiseries extérieures** il faut entendre, les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par **fermetures** il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garage, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MACONNERIE ENDUITE OU PEINTE :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUE, BOIS), LES MODENATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement de protection incolore). Les ouvrages en bois seront peints de couleur rouge Basque selon les références de couleurs précisées dans le règlement écrit du PLUi.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES

ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOLETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur rouge Basque selon les références de couleurs précisées dans le règlement écrit du PLUi.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries (référence RAL 9001 Blanc crème ou RAL 9002 Blanc gris) lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des volets soit rouge Basque.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera identique à celle des volets sur fond couleur blanc cassé.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

49. AL109 «LA LANDAISE» - 8, rue des Ecoles



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivants ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisies dans la liste des végétaux indiqués dans l'Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisées et adaptées au lieu et au milieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'éclairage extérieur n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès actuels sont dépourvus de portail. En limite Est, la clôture est constituée d'un grillage souple sur potelets métalliques. Dans le cas de travaux de réfection, il conviendra de différencier les clôtures et portails situés en limite du domaine Public et les clôtures séparatives entre propriétés privées selon les prescriptions énoncées dans le règlement écrit du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit traditionnel type mortier de chaux à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions érasées

ou grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition sera lissée.

Les ouvrages spécifiques en façades tels que, décors et signalétique (nom de la maison), seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après : Nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

Les éléments de charpente en bois apparents seront maintenus dans leur configuration actuelle.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont constitués de lambris sur chevrons apparents. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile canal galbée. Tout autre type de tuile est proscrit. La tuile type méridionale n'est pas autorisée. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison de bourg type Basco-landaise implantée à l'alignement de la rue des Ecoles. La façade principale à mur pignon asymétrique est exposée au Nord. Sur cette façade sur rue, le corps original de la maison est marqué de part et d'autre par des antes dont la naissance est réglée au niveau des appuis des fenêtres de l'étage. Les façons de contre-forts situés aux angles Nord Est et Nord-Ouest participent à l'architecture de la façade de représentation Nord. Celui de l'angle Nord Est a été tranché. Construite sur un plan pour l'essentiel rectangulaire, sa volumétrie est composée de deux parties : un corps principal en rez de chaussée + un étage côté rue et un volume secondaire en rez de chaussée au Sud. La façade pignon Nord et la façade gouttereau Est lui confère une forte présence sur la rue des Ecoles. La façade Ouest, plus opaque, est mitoyenne avec le jardin voisin. La toiture des deux volumes est à deux eaux avec le faitage orienté Nord/ Sud.

Les murs périphériques sont en enduits, finition lisse de couleur blanc. Les ouvertures et menuiseries extérieures sont de proportions très majoritairement verticales et de dimensions analogues. Seulement une des deux fenêtres du rez de chaussée est de proportion carrée. Ses dimensions ont dû être modifiées dans le temps. Les fenêtres similaires sont équipées de volets bois battants de couleur rouge Basque. Les faux pans de bois qui ornent la façade sur rue et les éléments apparents de charpente sont également de la même couleur.

Des jardinières posées sur corbeaux, le tout en maçonnerie, localisées sous les deux fenêtres de l'étage participent au décor de la façade principale. La porte d'entrée est surmontée d'un auvent à structure bois couvert de tuiles plates.

La toiture est à deux pentes. La sous face des volées de toit est constituée de pannes et chevrons à embouts ouvragés avec lambris sur chevrons apparents. La couverture est en tuile type méridionale de couleur rouge rosé. Une haute et fine souche de cheminée souligne la silhouette générale de la maison.

Depuis la démolition de la maison remarquable qui était située sur la parcelle limitrophe Est, cette maison est dorénavant très exposée à l'espace public, la Place de l'Eglise, qu'elle contribue à caractériser.

SITUATION



photos réalisées en 2019

de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par **menuiseries extérieures** il faut entendre, les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par **fermetures** il faut entendre les volets battants, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes). Les volets roulants et portails coulissants sont interdits, mais ici, le volet roulant existant de la baie carrée du rez de chaussé peut être conservé sous réserve de le peindre de couleur rouge Basque.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MACONNERIE ENDUITE OU PEINTE :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chainages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUE, BOIS), LES MODENATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement de protection incolore). Les ouvrages en bois

seront de couleur rouge Basque (les références de couleurs rouge Basque sont précisées dans le règlement écrit du PLUi).

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOLETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur rouge Basque (les références de couleurs rouge Basque sont précisées dans le règlement écrit du PLUi).

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries (référence RAL 9001 Blanc crème ou RAL 9002 Blanc gris) lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des volets bois soit rouge Basque.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera identique à celle des volets sur fond couleur blanc cassé.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

50. AL268 «FRANCISCA» - 2, rue des Ecoles



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivant ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisies dans la liste des végétaux indiqués dans l'Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisées et adapté au lieu et au milieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'éclairage extérieur n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès seront conservés dans leur configuration actuelle. Dans le cas de travaux de réfection de la clôture et des portails, il conviendra de respecter les prescriptions clôture et portail énoncées dans le règlement écrit du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition sera lissée.

Les ouvrages spécifiques en façades tels que, décors et signalétique (nom de la maison), seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, Nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

Les éléments de charpente ne sont pas apparents.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont constitués de lambris sur chevrons apparents. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles de la maison principale seront du type dit de Marseille. Tout autre type de tuile est proscrit. La tuile type méridionale n'est pas autorisée. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison bourgeoise dite « maison de maître », implantée en retrait de la rue des Ecoles et de la place Henri de Navarre. Sa façade principale est orientée au Nord sur la rue des Ecoles. Construite sur un plan carré, sa volumétrie est déterminée par un rez de chaussé + un étage. Elle est couverte d'une toiture à quatre pentes.

Les murs périphériques sont en enduits de finition écrasé de couleur blanc cassé. Les façades présentent des éléments de modénatures et de décoration (encadrement et appuis des ouvertures en pierres et en briques, chainages en briques, balcon avec garde-corps métallique en ferronnerie ouvragée...).

Les ouvertures et menuiseries extérieures sont de proportions verticales, de dimensions répétitives et ordonnancées. Les fenêtres sont équipées de volets bois battants de couleur rouge Basque.

La toiture est à quatre pentes avec un court faitage orienté Est/Ouest. Les débords de toit, peu prononcés, sont constitués de lambris sur chevrons apparents et planche de rive décorative de couleur rouge Basque identique à celle des volets. La couverture de la maison principale est en tuile type dit de Marseille de couleur rouge brun. Le faitage est traité avec des tuiles décoratives de belle facture. Le volume d'extension en façade Sud est couvert de tuiles type méridionale. Deux belles souches de cheminée en briques plates soulignent l'architecture de la toiture.

Cette maison, est remarquable par sa volumétrie générale et son écriture architecturale mais également par sa situation dans le tissu urbain du centre bourg. Elle participe à valoriser le paysage urbain et à caractériser l'espace public, la place Henri de Navarre.

SITUATION



photos réalisées en 2019



- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par **menuiseries extérieures** il faut entendre, les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par **fermetures** il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MACONNERIE ENDUITE OU PEINTE :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUE, BOIS), LES MODENATUIRES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement de protection incolore). Les ouvrages en bois seront peints de couleur rouge Basque selon les références de couleurs précisées dans le règlement écrit du PLUi.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES

ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur rouge Basque selon les références de couleurs précisées dans le règlement écrit du PLUi.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries (référence RAL 9001 Blanc crème ou RAL 9002 Blanc gris) lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des volets bois soit rouge Basque.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera identique à celle des volets sur fond couleur blanc cassé.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

51. AL76 «SOUVENIR» - 2, square Henri de Navarre



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les **matériaux de sols** seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivants ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les **plantations** seront choisies dans la liste des végétaux indiqués dans l'Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisées et adaptées au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'**éclairage** extérieur n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les **accès et clôtures** seront conservés dans leur configuration actuelle. Devront être conformes aux prescriptions indiquées dans le PLUi. Ici, l'architecture actuelle de la clôture, et des portails, sur la place et sur les rues ne sera pas modifiée. Elle sera restaurée à l'identique.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les **parois extérieures en murs enduits** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les **parois extérieures en murs peints** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition sera lissée.

Les **ouvrages spécifiques** en façades tels que, décors et signalétique (nom de la maison), seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, Nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

Les **éléments de charpente** ne sont pas apparents.

Les **débords de toits**, ou volées de toits, sont constitués de lambris sur chevrons apparents. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La **couverture** est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles de la maison et de la construction secondaire seront du type dit de Marseille. Tout autre type de tuile est proscrit. La tuile type méridionale n'est pas autorisée. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit. Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison bourgeoise dite « maison de maître », implantée en retrait de la place et des rues latérales. Sa façade principale est orientée au Nord sur la place. Construite sur un plan proche du carré, sa volumétrie est déterminée par un rez de chaussé + un étage. Elle est couverte d'une toiture à quatre pentes.

Dans l'angle Nord-Ouest de la parcelle une construction rez de chaussée forme l'angle de la place et de la rue de Port d'Albret avec toiture à deux pentes, faitage orienté Est/Ouest.

Les murs périphériques sont en enduits de finition jetée de couleur sable local. Les façades présentent des éléments de modénatures et de décoration (ouvertures avec encadrements en briques avec clé et appuis en pierre, chainages en briques, balcon avec garde-corps métallique en ferronnerie ouvragée...).

Les ouvertures et menuiseries extérieures sont de proportions verticales, de dimensions répétitives et ordonnancées. Les fenêtres sont équipées de volets bois battants de couleur rosé.

La toiture de la maison est à quatre pentes avec un court faitage orienté Est/Ouest. Les débords de toit sont constitués de lambris sur chevrons apparents de couleur beige. La couverture de la maison principale est en tuile type méridionale de couleur rouge rosé. Le faitage est orné d'accessoires décoratifs. Deux belles souches de cheminée en maçonnerie enduite avec couronnement en terre cuite marquent la toiture.

Cette maison est caractérisée par une clôture, sur place et sur rues, composée d'une grille métallique en ferronnerie sur muret enduit. Le portail à deux vantaux est également métallique en ferronnerie ouvragée avec deux piliers en maçonnerie couronnés d'une sphère. Rue de Port d'Albret, un portillon de même architecture donne accès au jardin arboré dont un grand pin Lambert. L'ensemble de la clôture est de très belle facture.

La maison est remarquable par sa volumétrie générale et son écriture architecturale mais également par sa situation dans le tissu urbain du centre bourg. Elle participe à valoriser le paysage urbain et à caractériser l'espace public, la place Henri de Navarre.

SITUATION



- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par **menuiseries extérieures** il faut entendre, les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par **fermetures** il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MACONNERIE ENDUITE OU PEINTE :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUE, BOIS), LES MODENATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement de protection incolore). Les ouvrages en bois seront peints de couleur rouge Basque selon les références de couleurs précisées dans le règlement écrit du PLUi.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES

ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur rouge Basque selon les références de couleurs précisées dans le règlement écrit du PLUi.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries (référence RAL 9001 Blanc crème) lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des volets bois soit rouge Basque.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera identique à celle des volets sur fond de couleur blanc cassé.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

52. AL72 - 3, rue de la Ballanque



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les **matériaux de sols** seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivant ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les **plantations** seront choisies dans la liste des végétaux indiqués dans l'Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au lieu et au milieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'**éclairage** extérieur n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les **accès** seront conservés. Dans le cas de travaux de réfection des clôtures il conviendra de différencier les clôtures situées en limite du domaine Public et celles concernant les clôtures séparatives entre propriétés privées. Les prescriptions clôtures et portails énoncées dans le règlement écrit du PLUi devront être respectées.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les **parois extérieures en murs enduits** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les **parois extérieures en murs peints** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition sera lissée.

Les **ouvrages spécifiques** en façades tels que, décors et signalétique (nom de la maison), seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, Nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

Les **éléments de charpente** en bois apparents seront maintenus dans leur configuration actuelle.

Les **débords de toits**, ou volées de toits, sont en voliges sur chevrons apparents. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La **couverture** est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile canal fortement galbée. Tout autre type de tuile est proscrit. La tuile type méridionale n'est pas autorisée. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissée couler matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

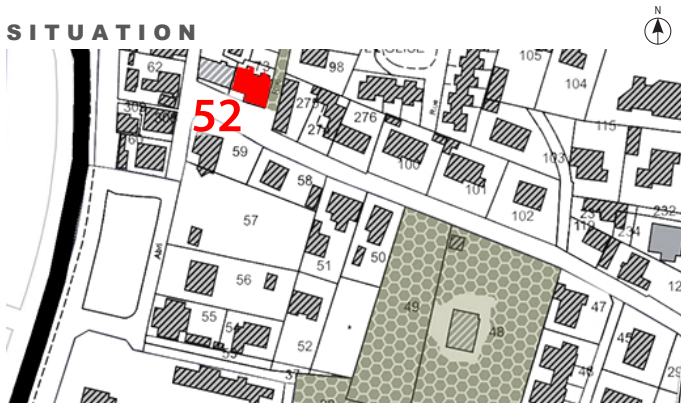
Maison implantée en retrait de la rue de Ballanque avec cour-jardinnet entre la rue et la façade principale Sud. Construite sur un plan rectangulaire avec toiture à deux pentes sa volumétrie générale en rez de chaussée et ses proportions sont de bon aloi. Les végétaux qui forment la clôture végétale, le portail en pvc blanc et le panneautage bois côté rues sont inadaptés au contexte.

Les murs périphériques sont édifiés en façade Sud par ossature bois sur soubassement en maçonnerie enduite, finition écrasée de couleur blanc cassé. Le remplissage entre les éléments de structure bois est en partie réalisé en briques plates apparentes disposées à plat (horizontalement). En façade Sud, les ouvertures et menuiseries extérieures en bois sont intégrées dans l'ossature bois créant des continuités vitrées. En façade Est, les ouvertures sont de proportions verticales équipées de volets battants en bois. L'ensemble des ouvrages en bois sont de couleur brun foncé.

La toiture est à deux eaux avec débords de toit constitués de voliges sur chevrons apparentes de couleur brun foncé. La couverture est en tuile canal patinée sur plaques ondulées (sous tuiles) en fibre ciment (ou amiante ciment) avec des éléments de récupération des eaux de toiture (gouttières et descentes) en zinc. Une souche de cheminée en briques plates apparentes caractérise la toiture.

Cette maison compose avec la maison mitoyenne sise au N°1 de la même rue une continuité d'échelle et d'écriture architecturale cohérente.

SITUATION



photos réalisées en 2019

de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par **menuiseries extérieures** il faut entendre, les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par **fermetures** il faut entendre les volets battants, les portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIE ENDUITE OU PEINTE :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chainages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUE, BOIS), LES MODÉNATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement de protection incolore). Les ouvrages en bois seront soit teinte naturelle soit peints de couleur brun.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOLETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur brun foncé.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs brutes de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur brun (référence RAL 8017 Brun chocolat) ou blanc cassé (référence RAL 9001 Blanc crème ou RAL 9002 Blanc gris) pour les menuiseries lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des volets bois soit brun foncé.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera identique à celle des volets sur fond couleur blanc cassé.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

53. AL48 - 12, rue de la Ballanque



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivant ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisies dans la liste des végétaux indiqués dans l'Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'éclairage extérieur n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès ne sera pas modifié. Dans le cas de travaux de réfection des clôtures il conviendra de différencier les clôtures situées en limite du domaine Public et celles concernant les clôtures séparatives entre propriétés privées. Les prescriptions clôtures et portails énoncées dans le règlement écrit du PLUi devront être respectées.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition sera lissée.

Les ouvrages spécifiques en façades tels que, décors et signalétique (nom de la maison), seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, Nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

Les éléments de charpente apparents notamment ceux des débords de toits seront maintenus dans leur configuration actuelle.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont constitués de lambris sur chevrons apparents disposés sur pannes et aisseliers aux embouts ouvragés. Ce dispositif architectural et technique des débords de toit permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles de la maison seront du type tuile canal galbé ou dit de Marseille. Tout autre type de tuile est proscrit. La tuile type méridionale n'est pas autorisée. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par cloisir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou rem-

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL

Grande maison de type Basco-landaise, implantée dans un parc arboré dont la façade principale est orientée à l'Est. Construite sur un plan rectangulaire, sa volumétrie est déterminée par un rez de chaussé + un étage. Elle est couverte d'une toiture à deux pentes avec façade pignon Est ouvragée. En façade Sud, une extension en rez de chaussée type véranda a été ajoutée ultérieurement.

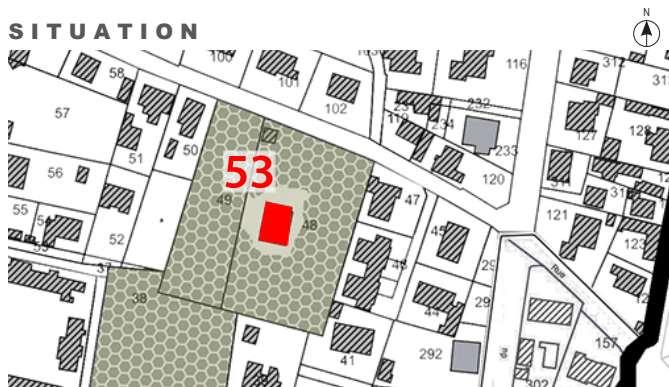
Les murs périphériques sont en enduits de finition lisse de couleur blanc légèrement cassé. La façade principale est ornée d'éléments de modénatures et de décoration (antès, faux pans de bois, ouvertures avec encadrements et appuis de baies en pierre, balcon et garde-corps bois parfaitement travaillé...).

Les ouvertures et menuiseries extérieures sont de proportions verticales avec vitrage à petits bois de dimensions répétitives et ordonnancées en façade principale. Les fenêtres sont équipées de volets bois battants sans traverses ni écharpes de couleur bleu.

La toiture est à deux pentes avec faitage orienté Est/Ouest. Les débords de toits sont prononcés et constitués d'aisseliers, pannes et chevrons apparents de couleur bleu pale (bleu pigeon) et de lambris de couleur blanc cassé. La couverture de la maison originelle est en tuiles type méridionale de couleur brun. Une souche de cheminée en maçonnerie enduite caractérise la toiture.

Cette maison se distingue par l'existence d'un grand parc arboré de pins maritimes et chênes qui participe à magnifier le lieu et l'architecture de la maison. La clôture sur rue, composée d'un grillage à mouton sur piquets bois et portail bois dévalorise les qualités architecturales de la maison et les valeurs paysagères du lieu.

SITUATION



DETAILS D'ARCHITECTURE



placés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par **menuiseries extérieures** il faut entendre, les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par **fermetures** il faut entendre les volets battants, les portes, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MACONNERIE ENDUITE OU PEINTE :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUE, BOIS), LES MODENATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement de protection incolore). Les ouvrages en bois seront peints de couleur rouge Basque, vert Basque ou bleu Basque selon les réfé-

rences de couleurs précisées dans le règlement écrit du PLUi.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur rouge Basque, vert Basque ou bleu Basque selon les références de couleurs précisées dans le règlement écrit du PLUi.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries (référence RAL 9001 Blanc crème ou RAL 9002 Blanc gris) lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des volets bois..

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera identique à celle des volets sur fond de couleur blanc cassé.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

54. AL292 - 10, avenue du Sablar



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les **matériaux de sols** seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivant ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les **plantations** seront choisis dans la liste des végétaux indiqués dans l'Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au lieu et au milieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'**éclairage** extérieur n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les **accès** seront maintenus à leurs emplacements actuels. Dans le cas de travaux de réfection des clôtures et portails il conviendra de différencier les clôtures situées en limite du domaine Public et celles séparatives entre propriétés privées. Les prescriptions clôtures et portails énoncées au règlement écrit du PLUi devront être respectées.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les **parois extérieures en murs enduits** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition

sera brossée ou talochée fin. Les finitions écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les **parois extérieures en murs peints** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition sera lissée.

Les **ouvrages spécifiques** en façades tels que, décors et signalétique (nom de la maison), seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, Nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

Les **éléments de charpente** en bois apparents seront maintenus dans leur configuration actuelle.

Les **débords de toits**, ou volées de toits, sont en voliges posées horizontalement sur chevrons non apparents. Dans le cas de travaux de toiture, les débords de toit seront composés de voliges posées sur les chevrons apparents. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages.

La **couverture** est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile canal fortement galbée. Tout autre type de tuile est proscrit. La tuile type méridionale n'est pas autorisée. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissée couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou rem-

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison de type « Marensine » implantée en retrait de l'Avenue. Construite sur un plan proche du carré avec toiture à quatre pentes sa volumétrie générale en rez de chaussée et ses proportions sont de bon aloi. Sa façade principale, structurée en trois travées de dimensions égales, est orientée à l'Est.

La clôture grillage brun sur muret enduit gris avec un portail blanc coté avenue du Sablar et la clôture industrielle côté Sud sont inadaptes au contexte.

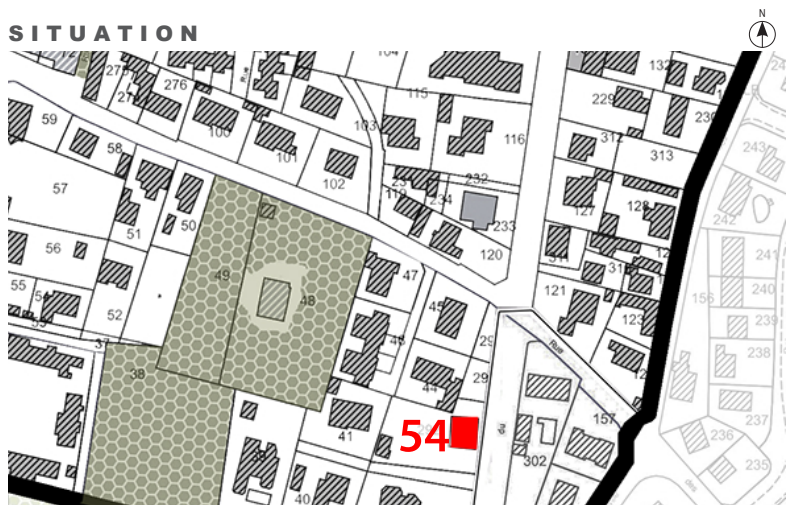
Les murs périphériques sont à ossature bois, avec remplissage en briques foraines apparentes disposées à plat (horizontalement). Les ouvertures avec menuiseries extérieures équipés de volets battants en bois sont de proportions verticales. Elles s'insèrent entre les poteaux de la structure bois. L'ensemble des ouvrages en bois sont de couleur brun.

La toiture est à quatre eaux avec un faitage Nord/Sud, parallèle à l'Avenue. Le versant Ouest, dissymétrique, se prolonge en direction du jardin. Les débords de toit, constitués de voliges sur chevrons non apparents, sont également de couleur brun. La couverture est en tuiles type méridionale rouge rosé avec des éléments de récupération des eaux de toiture (gouttières et descentes) en zinc brut de matière. Une souche de cheminée en briques plates souligne l'architecture de la toiture.

L'architecture de cette maison est un marqueur fort de l'identité locale située en limite d'une route départementale emblématique : la route des Lacs. Les derniers travaux de réfection des clôtures et portails ont altérés les qualités architecturales de la maison originelle.



SITUATION



photos réalisées en 2019

placés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par **menuiseries extérieures** il faut entendre, les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par **fermetures** il faut entendre les volets battants, les portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MACONNERIE ENDUITE OU PEINTE :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chainages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUE, BOIS), LES MODENATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur brun (les références de couleurs bruns sont précisées dans le règlement écrit du PLUi).

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur rouge Basque, vert Basque ou bleu Basque selon les références de couleurs précisées dans le règlement écrit du PLUi.

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur brun (référence RAL 8028 Brun terre) ou blanc cassé (référence RAL 9001 Blanc crème ou RAL 9002 Blanc gris) pour les menuiseries lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des volets bois soit brun.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera identique à celle des volets sur fond de couleur blanc cassé.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

55. AL233 «LES ODONNIERS» - 6, avenue du Sablar



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les **matériaux de sols** seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivants ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les **plantations** seront choisies dans la liste des végétaux indiqués dans l'Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisées et adaptées au lieu et au milieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'**éclairage** extérieur n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les **accès** ne seront pas modifiés. Dans le cas de travaux de réfection, il conviendra de différencier les clôtures situées en limite du domaine Public et celles séparatives entre propriétés privées. La clôture et les portails coté avenue seront particulièrement soignés et conformes aux prescriptions énoncées dans le règlement écrit du PLUi.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les **parois extérieures en murs enduits** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit traditionnel type mortier de chaux à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera broyée ou talochée fin. Les finitions écrasées ou grattées ne sont pas acceptées.

Les **parois extérieures en murs peints** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition sera lissée.

Les **ouvrages spécifiques** en façades tels que, décors et signalétique (nom de la maison), seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après : Nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

Les **éléments de charpente** en bois apparents seront maintenus dans leur configuration actuelle.

Les **débords de toits**, ou volées de toits, sont constitués de voliges sur chevrons apparents ouvrés. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La **couverture** est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type dit de Marseille. Tout autre type de tuile est proscrit. La tuile type méridionale n'est pas autorisée. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

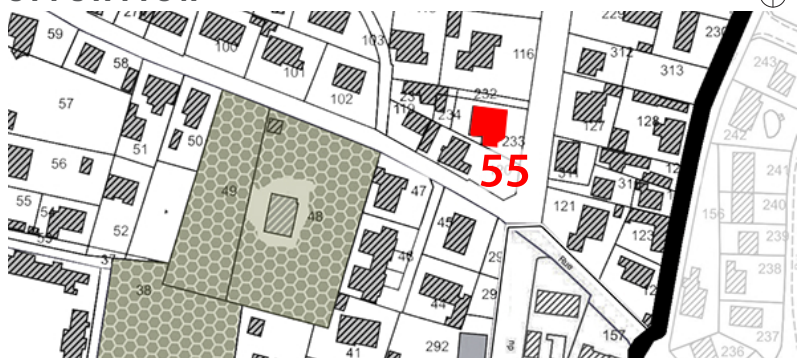
Maison de type Basco-landaise implantée en retrait de l'avenue, sa façade principale à mur pignon asymétrique est exposée à l'Est. Cette façade pignon sur l'avenue du Sablar est fortement marquée par un décor de faux pan de bois et remplissage en briques disposées en fougères. Construite sur un plan pour l'essentiel rectangulaire, sa volumétrie en rez de chaussée + combles surélevés lui confère une forte présence sur la route des Lacs. La toiture est à deux eaux avec le faitage orienté Est/ Ouest. En façade Est, la lecture de la composition initiale est atténuée par une véranda rapportée sur une partie du niveau du rez de chaussée. Le jardinet situé entre l'avenue et la façade principale met à distance l'habitation. La clôture sur l'avenue est disparate (deux types de grillage et deux types de portail). Elle nuit à la qualité architecturale de la maison.

Les murs périphériques sont en enduits de finition lisse et de couleur beige avec faux pans de bois et briques posées en fougères de couleur rouge Basque en façade pignon Est. La partie habitation de cette façade pignon est cadrée par deux antes et la partie garage est en retrait du nu de la façade habitation. Les ouvertures et menuiseries extérieures sont de diverses proportions en façade Est et de proportions verticales en façade Nord. Les fermetures sont de type volets roulants également de couleur rouge Basque. Les volets roulants avec coffres extérieurs saillants en façade Nord ne sont pas d'origine. Ils nuisent à l'architecture de la maison.

La toiture est à deux pentes. Les volées de toit débordantes, notamment en façade Est, sont composées de pannes et chevrons à embouts ouvragés avec voliges sur chevrons apparents. La couverture est en tuile type dit de Marseille de couleur rouge rosé.

Cette maison est un remarquable témoin de l'architecture Basco-landaise sur la route des Lacs. Lors de prochains travaux il conviendra d'être attentif aux imperfections et anomalies constatées et notamment la clôture et portails sur l'avenue.

SITUATION



photos réalisées en 2019

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par **menuiseries extérieures** il faut entendre, les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par **fermetures** il faut entendre les volets battants, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes). Les volets roulants et portails coulissants sont interdits, mais ici, en façade principale Est, le volet roulant existant de la baie du rez de chaussée à linteau cintré peut être conservé sous réserve qu'il soit maintenu de couleur rouge Basque.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MACONNERIE ENDUITE OU PEINTE :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chainages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUE, BOIS), LES MODENATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement de protection incolore). Les ouvrages en bois seront de teinte naturelle ou peints de couleur rouge Basque (les références de couleurs rouge Basque sont précisées dans le règlement écrit du PLUi).

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOLETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur rouge Basque (les références de couleurs rouge Basque sont précisées dans le règlement écrit du PLUi).

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries (référence RAL 9001 Blanc crème ou RAL 9002 Blanc gris) lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des volets soit rouge Basque.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera identique à celle des volets sur fond de couleur blanc cassé.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

56. AL111 - 18, rue des Ecoles



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les **matériaux de sols** seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivant ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les **plantations** seront choisis dans la liste des végétaux indiqués dans l'Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au lieu et au milieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'**éclairage** extérieur n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les **accès** sera conservé dans la configuration existante. La clôture sur rue, type muret épais, sera préservée dans sa configuration actuelle. Dans le cas de travaux de réfection des clôtures il conviendra de différencier l'architecture de la clôture en limite du domaine Public et les clôtures séparatives entre propriétés privées. Les prescriptions énoncées dans le règlement du PLUi serviront de référence pour la conception des clôtures et portails.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les **parois extérieures en murs enduits** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition

sera brossée ou talochée fin. Les finitions écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les **parois extérieures en murs peints** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition sera lissée.

Les **ouvrages spécifiques** en façades tels que, décors et signalétique (nom de la maison), seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, Nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

Les **éléments de charpente** en bois apparents seront maintenus dans leur configuration actuelle.

Les **débords de toits**, ou volées de toits, sont en voliges sur chevrons apparents. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La **couverture** est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile canal fortement galbée. Tout autre type de tuile est proscrit. La tuile type méridionale n'est pas autorisée. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissée couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonnerie, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison de bourg implantée à l'alignement de la rue. Elle est construite sur un plan rectangulaire avec toiture à plusieurs pentes. Le volume principal de la maison est composé de deux parties, la maison originelle à ossature bois et une extension Ouest en maçonnerie traditionnelle. La volumétrie générale en rez de chaussée + un étage pour le volume principal et les proportions sont de bon aloi. Les dernières extensions, composées de deux volumes distincts, forment la façade Ouest côté jardin.

Les murs périphériques de la maison originelle sont à ossature bois avec remplissage en briques foraines apparentes disposées à plat (horizontalement) et mélange hétéroclite de galets, moellons de pierres, éclats de briques et de tuiles en terre cuite. Les murs de façades sont protégés d'un enduit traditionnel composé de sable et de chaux. Les briques de remplissage sont badigeonnées d'un lait de chaux ou eau forte. Les extensions, construites en moellons de pierres, sont également enduites d'un mortier sable et chaux de couleur sable local. Les ouvertures et menuiseries extérieures de la maison originelle sont en bois et de proportions verticales. Elles s'insèrent entre les poteaux de la structure bois. Celles situées dans la première l'extension Ouest sont dotées d'un encadrement en briques plates en façade sur rue. Les ouvrages d'ossature et de charpente bois ont perdu leur coloration initiale. Les volets bois sont de couleur rouge Basque.

La toiture est à cinq eaux. Le volume principal est pourvu d'une toiture à trois eaux avec un pignon à l'Est et les deux volumes additionnels qui composent les dernières extensions Ouest sont couvertes chacune avec une toiture mono-pente. Les débords de toit sont constitués de voliges sur chevrons apparents de couleur grisée identique à celle de l'ossature bois. La couverture est en tuiles type méridionale avec des éléments de récupération des eaux de toiture (gouttières et descentes) en zinc.

L'ensemble de ce patrimoine bâti témoigne d'une histoire et d'une architecture devenue pittoresque. La maison présente des désordres, notamment structurels, probablement consécutifs à des défauts de construction et manque d'entretien. Sa situation dans la structure urbaine et ses qualités architecturales supposent une restauration attentive et soignée.

SITUATION



de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par **menuiseries extérieures** il faut entendre, les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par **fermetures** il faut entendre les volets battants, les portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MACONNERIE ENDUITE OU PEINTE :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chainages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUE, BOIS), LES MODENATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement de protection incolore). Les ouvrages en bois seront de teinte naturelle.

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES

ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOLETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront protégés (lasurés) par un produit adapté de couleur analogue à celle actuelle.

Dans le cas d'une réfection totale des ouvrages de charpente, le bois d'œuvre sera de teinte naturelle. Les portails, portes et volets battants en bois seront de couleur rouge Basque. Les références de couleurs rouge Basque figurent dans le règlement écrit du PLUi (dans ce cas d'espèce la référence du nuancier CHROMATIC BASQUE : Rouge Biarritz semble la mieux adaptée).

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de privilégier de préférence des couleurs brutes de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé (référence nuancier RAL 9002 Blanc gris) pour les menuiseries lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des volets battants bois soit rouge Basque.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera identique à celle des volets battants sur fond de couleur blanc cassé.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

QUARTIER GARE . PREAMBULE

Des maisons situées dans ce quartier sont de typologie architecturale analogue et notamment celles localisées rue de la Gare. La cohérence architecturale de ces maisons peut contribuer à valoriser l'espace public, et vice versa.

Il serait opportun d'envisager la requalification de cette rue ainsi que la rue de la Gendarmerie qui conduisent à l'ancienne Gare des voyageurs. La restauration-revalorisation des séquences urbaines, rue de la Gare et rue de la Gendarmerie, rue des Flibustiers et Place de la Gare (qui dessert l'entrée principale du cimetière), associée à celle des maisons remarquables identifiées peut révéler et magnifier le quartier Gare de Vieux-Boucau. Il est chargé d'histoire.

Certaines maisons ont fait l'objet de travaux depuis la mise en application du PLU intercommunal.

Nous indiquons les Maisons dont les derniers travaux réalisés ne sont pas totalement conformes aux attendus indiqués dans les Fiches ci-après.

Maison 57 AL138

Cette modeste maison et néanmoins remarquable, à l'architecture bien réglée, en faisait une maison remarquable par sa typologie particulière et son mode constructif affiché. Sa restauration/rénovation a transformé et quelque peu abimé son enveloppe extérieure. Il conviendra d'être attentif lors des prochains travaux d'entretien ou de restauration pour lui redonner, autant que faire se peut, ses qualités architecturales d'origine.

Maison 59 AL144

Cette maison remarquable, à l'architecture simple et aboutie, a fait l'objet d'une opération de réhabilitation lourde en 2021/2022. La volumétrie générale et les proportions, la composition des façades et la cohérence de la nature et couleur des matériaux qui caractérisaient cette maison n'ont pas résisté aux travaux exécutés. Si la modification de la volumétrie générale n'a pas transformé fondamentalement les proportions de la maison, les détails de construction, la couleur des murs de façades, des volets battants et des tuiles de couverture tendent à banaliser l'architecture de la maison et la cohérence urbaine et paysagère de cette rue emblématique de Vieux-Boucau. Il conviendra d'être attentif lors des prochains travaux d'entretien pour lui rendre, autant que faire se peut, les qualités architecturales d'origine.

PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUTES LES MAISONS DU QUARTIER GARE

La conception architecturale des constructions ne peut pas être modifiée à savoir :

- **Respect de la volumétrie générale**, les extensions et surélévation ne sont pas autorisées.
- **Maintien des principes constructifs**, auvents et autres débords de toits prononcés, de ses caractéristiques architecturales, des modes constructifs de la charpente apparente, du rythme des poteaux ou supports bois, de la composition de la sous face de la toiture, des détails des éléments constitutifs (pièces chantournées, chanfreins...) et des assemblages. Dans le cas de bâti-

ments commerciaux les éventuels stores et autres composantes des terrasses devront respecter les prescriptions de l'Annexe du PLUi relative à l'Aménagement des terrasses commerciales.

- **Maintien des principes de toiture**, avec conservation de la pente des toits. La tuile sera du type tuile canal (ou à emboîtement dite romane) fortement galbée ou du type dit de Marseille. Les ouvertures en toiture type fenêtre de toit ne sont pas autorisées. Les souches de cheminée conservées ne seront pas modifiées. Elles pourront éventuellement être supprimées.
- **Maintien de la composition des façades**, et notamment des

éléments de modénatures, des proportions des ouvertures et encadrements existants.

- **La signalétique et /ou enseigne commerciale (nom de l'immeuble ou désignation commerciale), numéro de rue et boîtes aux lettres :**

Le nom de l'immeuble, ou la désignation commerciale de l'établissement, sera intégré dans la composition de la façade et la couleur sera identique à celle des ouvrages de charpente et de menuiseries extérieures en bois.

Le numéro d'adressage sera du type plaque en tôle d'acier émaillé,

localisé sur ou à côté de la porte d'entrée, ou à côté du portail ou portillon d'entrée dans la propriété. La couleur sera bleu identique à celui des plaques de désignation des rues. Il est indiqué que les plaques numéro d'adressage de rue sont fournis par la mairie. La boîte aux lettres sera soit intégrée dans la maçonnerie soit en applique. Elle sera judicieusement positionnée dans la composition générale de la façade sur rue et la couleur sera, identique à celle des volets bois.

57. AL138 - 2, rue de la Gare



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les **matériaux de sols** seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivant ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les **plantations** seront choisies dans la liste des végétaux indiqués dans l'Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au lieu et au milieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'**éclairage** extérieur n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les **accès actuel** sera conservé dans la configuration actuelle. Dans le cas de travaux de réfection des clôtures et portails il conviendra de différencier les clôtures situées en limite du domaine Public et celles séparatives entre propriétés privées. Les prescriptions clôtures et portails énoncées au règlement écrit du PLUi devront être respectées.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les **parois extérieures en murs enduits** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les **parois extérieures en murs peints** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition sera lissée.

Les **ouvrages spécifiques** en façades, s'il y a lieu, tels que décors et signalétique (nom de la maison), seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques à ceux existants notamment en finitions et couleurs.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, Nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

Les **éléments de charpente** en bois apparents seront maintenus dans leur configuration actuelle.

Les **débords de toits**, ou volées de toits, sont en voliges sur chevrons apparents. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La **couverture** est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type canal fortement galbée. Tout autre type de tuile est proscrit. La tuile type méridionale n'est pas autorisée. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonnerie, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison de bourg dite « maison d'ouvrier » formant l'angle de la rue de la Gare avec l'Avenue du Sablar Elle est construite à l'alignement de la rue et de l'avenue sur un plan rectangulaire avec toiture à trois pentes. Les derniers travaux de restauration ont modifié la lecture de l'ossature bois apparente d'origine. La volumétrie générale et les proportions sont de bon aloi. En façade pignon Est, un escalier extérieur en bois de couleur blanc cassé permet l'accès aux combles. Une cour minérale est aménagée en limite Est de la propriété Son accès véhicule est filtré par un portail métallique couleur blanc cassé.

Les murs périphériques de la maison originelle sont à structure bois apparente en façades avec remplissage en maçonnerie enduite. Les ouvrages en bois sont de couleur brun foncé et l'enduit de couleur blanc cassé. Les ouvertures et menuiseries extérieures de la maison sont de proportions verticales. Elles sont ainsi que les volets battants en bois de couleur blanc cassé. Elles s'insèrent majoritairement entre les poteaux de la structure bois.

La toiture est à trois eaux avec les façades Ouest, Nord et Sud à mur gouttereau et la façade Est à mur pignon. Les débords de toit sont constitués de voliges sur chevrons apparentes de couleur brun identique à celle de l'ossature bois avec planche de rive couleur blanc cassé. La couverture est en tuiles type canal galbées de couleur rouge rosé avec les éléments de récupération des eaux de toiture (gouttières et descentes) en zinc peint couleur blanc cassé. Une souche de cheminée, haute et effilée, souligne la silhouette de la maison.

Cette maison forme l'angle d'une voie routière importante et emblématique qui traverse Vieux-Boucau ; la Route des Lacs et la rue qui conduisait à la Gare. Sa simplicité et ses qualités architecturales originelles justifient une attention particulière.

SITUATION



photo réalisée en 2019

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par **menuiseries extérieures** il faut entendre, les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par **fermetures** il faut entendre les volets battants, les portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MACONNERIE ENDUITE OU PEINTE :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures, s'il y a lieu, (encadrements de baies, chainages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUE, BOIS), LES MODENATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement de protection incolore). Les ouvrages en bois seront de teinte naturelle ou peints de couleur brun (les références de couleurs bruns sont précisées dans le règlement écrit du PLUi).

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES

ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOLETS BOIS, ET DÉCORS :

Les ouvrages de charpente et débords de toit bois seront de couleur brun (les références de couleurs bruns sont précisées dans le règlement écrit du PLUi). Les portails, portes et volets seront de couleur rouge Basque (les références de couleurs rouge Basque sont précisées dans le règlement écrit du PLUi).

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé (références nuancier RAL 9001 Blanc crème ou RAL 9002 Blanc gris) pour les menuiseries lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des volets battants bois soit rouge Basque.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera identique à celle des volets battants sur fond de couleur blanc cassé.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

58. AL140 - 4, rue de la Gare



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les **matériaux de sols** seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivants ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les **plantations** seront choisies dans la liste des végétaux indiqués dans l'Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisées et adaptées au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'**éclairage** extérieur n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

L'**accès actuel** sera conservé dans la configuration actuelle. Dans le cas de travaux de réfection des clôtures et portails il conviendra de différencier les clôtures situées en limite du domaine Public et celles séparatives entre propriétés privées. Les prescriptions clôtures et portails énoncées au règlement écrit du PLUi devront être respectées.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les **parois extérieures en murs enduits** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les **parois extérieures en murs peints** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition sera lissée.

Les **ouvrages spécifiques** en façades, s'il y a lieu, tels que décors et signalétique (nom de la maison), seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques à ceux existants notamment en finitions et couleurs.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, Nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

Les **éléments de charpente** en bois apparents seront maintenus dans leur configuration actuelle.

Les **débords de toits**, ou volées de toits, sont en chevrons apparents sans voliges ou lambris. Le dessous des tuiles est visible. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration ce dispositif constructif peut être conservé mais la pose d'un support de tuile type voliges sur chevrons apparents est autorisée.

La **couverture** est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type canal fortement galbée. Tout autre type de tuile est proscrit. La tuile type « méridionale » n'est pas autorisée. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonnerie, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL

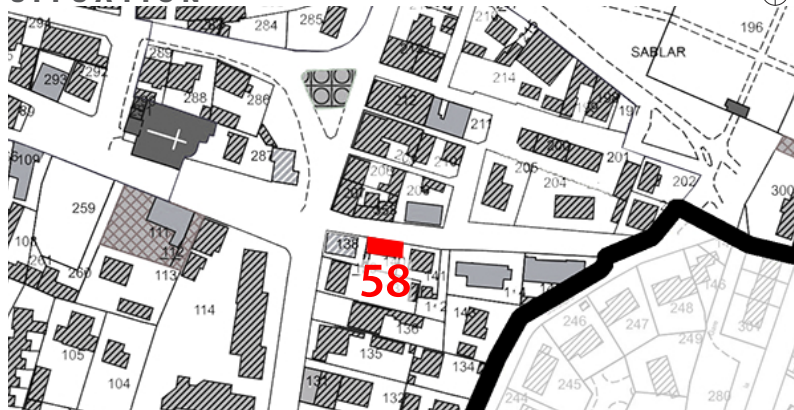
Maison de bourg dite « maison d'ouvrier ». Implantée à l'alignement de la rue elle est construite sur un plan rectangulaire, couverte d'une toiture à deux pentes dissymétriques avec long pan côté Sud. La volumétrie générale et les proportions sont de bon aloi. La façade principale a mur gouttereau, visible depuis l'espace public, laisse apparaître sa structure bois de couleur brun. En façade Est, accès piétons à la parcelle, les ouvrages de charpente sont mis en valeur (débords de toit avec pannes et jambes de force). Le portillon bois est simple et de belle facture.

Les murs périphériques de la maison sont caractérisés par une structure en bois apparente avec remplissage en maçonnerie enduite. Les ouvrages en bois sont de couleur brun soutenu et l'enduit de couleur blanc cassé. Les ouvertures et menuiseries extérieures en bois sont de proportions verticales et de dimensions répétitives. Elles sont insérées dans les éléments de l'ossature bois et équipées de volets battants bois de couleur rouge Basque.

La toiture est à deux eaux avec des débords de toit constitués des chevrons apparents sans voliges de couleur brun. La couverture est en tuiles dit de Marseille avec les équipements de récupération des eaux de toiture (gouttières et descentes) en pvc gris.

Cette maison et sa voisine du numéro 2 forment un segment conséquent de rue de la Gare. Ces deux maisons jumelles ont des caractéristiques architecturales similaires. Leurs analogies supposent des traitements architecturaux cohérents, respectueux de leur identité. Elle justifie une attention particulière.

SITUATION



DETAILS D'ARCHITECTURE



photos réalisées en 2019

de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par **menuiseries extérieures** il faut entendre, les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par **fermetures** il faut entendre les volets battants, les portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIE ENDUITE OU PEINTE :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures, s'il y a lieu, (encadrements de baies, chainages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUE, BOIS), LES MODENATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement de protection incolore). Les ouvrages apparents en bois seront de teinte naturelle ou peints de couleur brun (les références de couleurs bruns sont précisées dans le règlement écrit du PLUi).

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOLETS BOIS, ET DÉCORS :

Les ouvrages de charpente et débords de toit bois seront de couleur brun (les références de couleurs bruns sont précisées dans le règlement écrit du PLUi). Les portails, portes et volets seront de couleur rouge Basque (les références de couleurs rouge Basque sont précisées dans le règlement écrit du PLUi).

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé (références nuancier RAL 9001 Blanc crème ou RAL 9002 Blanc gris) pour les menuiseries lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des volets battants bois soit rouge Basque.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera identique à celle des volets sur fond de couleur blanc cassé.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

59. AL144 - 8, rue de la Gare



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les **matériaux de sols** seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivant ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les **plantations** seront choisis dans la liste des végétaux indiqués dans l'Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'**éclairage** extérieur n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les **accès** seront conservés dans leurs emplacements actuels. Dans le cas de travaux de réfection des clôtures et portails il conviendra de différencier les clôtures situées en limite du domaine Public et celles séparatives entre propriétés privées. Les prescriptions clôtures et portails énoncées au règlement écrit du PLUi devront être respectées.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les **parois extérieures en murs enduits** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les **parois extérieures en murs peints** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition sera lissée.

Les **ouvrages spécifiques** en façades, s'il y a lieu, tels que décors et signalétique (nom de la maison), seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques à ceux existants notamment en finitions et couleurs.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, Nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

Les **éléments de charpente** en bois apparents seront identiques à la configuration originelle.

Les **débords de toits**, ou volées de toits, sont en voliges sur chevrons apparents. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La **couverture** est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type dit de Marseille. Tout autre type de tuile est proscrit. La tuile type méridionale n'est pas autorisée. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

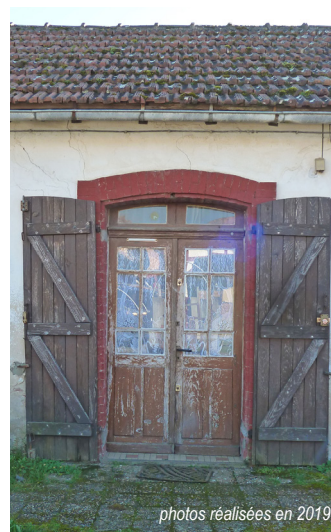
Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonnerie, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison de bourg dite « maison d'ouvrier ». Implantée en retrait de la rue elle est construite sur un plan rectangulaire avec toiture à deux pentes dissymétriques. Elle a été agrandie en façades Est et Sud. La façade principale Nord a mur gouttereau, visible depuis l'espace public, laisse apparaître des chaînages d'angle et des poteaux en briques plates. La volumétrie générale et les proportions sont de bon aloi. **Les murs périphériques** de la maison sont caractérisés par une structure en briques apparentes avec remplissage en maçonnerie enduite. Les ouvrages en bois sont de couleur brun et l'enduit de couleur blanc cassé. Les ouvertures et menuiseries extérieures en bois sont de proportions verticales et de dimensions répétitives. Elles sont pourvues d'encadrement et appuis en briques plates. **La toiture** est à deux eaux pour le corps principal avec des débords de toit constitués de voliges sur chevrons apparents de couleur brun. La couverture est en tuiles dit de Marseille avec les équipements de récupération des eaux de toiture (gouttières et descentes) en zinc.

Cette maison a été réhabilitée en 2021/2021. Les travaux réalisés ne sont pas totalement conformes aux attendus de la présente Fiche et aux préconisations signifiées dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation d'urbanisme.

SITUATION



- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par **menuiseries extérieures** il faut entendre, les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par **fermetures** il faut entendre les volets battants, les portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MACONNERIE ENDUITE OU PEINTE :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures, s'il y a lieu, (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUE, BOIS), LES MODENATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement de protection incolore). Les ouvrages apparents en bois seront de teinte naturelle ou peints de couleur brun (les références de couleurs bruns sont précisées dans le règlement écrit du PLUi).

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES

ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOLETS BOIS, ET DÉCORS :

Les ouvrages de charpente et débords de toit bois seront de couleur brun (les références de couleurs bruns sont précisées dans le règlement écrit du PLUi). Les portails, portes et volets seront de couleur rouge Basque (les références de couleurs rouge Basque sont précisées dans le règlement écrit du PLUi).

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé (références nuancier RAL 9001 Blanc crème ou RAL 9002 Blanc gris) pour les menuiseries lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des volets battants bois soit rouge Basque.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera identique à celle des volets sur fond de couleur blanc cassé.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

60. AL145 «L-GRATIANNETTE» - 10, rue de la Gare



PRESCRIPTIONS

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les **matériaux de sols** seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivant ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les **plantations** seront choisies dans la liste des végétaux indiqués dans l'Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au milieu et au lieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'**éclairage** extérieur n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les **accès et clôtures** seront conservés en limites Nord et Est. En façade Nord, le portillon métallique en ferronnerie et le grillage rigide type « Bordure parisienne », l'ensemble de belle facture, seront préservés. La clôture et portail blanc situés en limite Nord Est sont moins intéressants et inadaptés au contexte. Dans le cas de travaux de réfection des clôtures et portails il conviendra de différencier les clôtures situées en limite du domaine Public et celles séparatives entre propriétés privées. Les prescriptions clôtures et portails énoncées au règlement écrit du PLUi devront être respectées.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les **parois extérieures en murs enduits** seront de couleur blanc cassé, consé-

quence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les **parois extérieures en murs peints** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition sera lissée.

Les **ouvrages spécifiques** en façades, s'il y a lieu, tels que décors et signalétique (nom de la maison), seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques à ceux existants notamment en finitions et couleurs.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, Nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

Les **éléments de charpente** en bois apparents seront identiques à la configuration originelle.

Les **débords de toits**, ou volées de toits, sont actuellement constitués de pannes à embout ouvragé et lambris sur chevrons apparents. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La **couverture** est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type dit de Marseille. Tout autre type de tuile est proscrit. La tuile type méridionale n'est pas autorisée. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonnerie, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou rem-

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

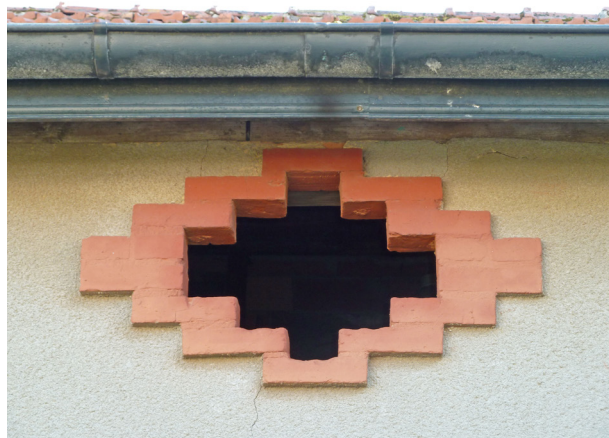
Maison de bourg implantée en retrait de la rue de la Gare et en limite de propriété à l'Ouest et en partie avec la rue Pierrot Lacaule. Elle est construite sur un plan rectangulaire avec toiture à plusieurs pentes dont la façade sur rue est composée d'un mur gouttereau et de deux murs pignon. La façade principale Nord, orienté sur la rue de la Gare, est dotée de chaînages verticaux d'angles et d'encadrements en briques de terre cuite. La volumétrie générale et les proportions sont de bon aloi. Une construction secondaire est édifiée dans l'angle Sud de l'unité foncière.

Les murs périphériques de la maison sont caractérisés par l'expression d'éléments de structure et de décors en briques apparentes avec maçonnerie enduite. Les ouvrages en bois sont de couleur gris vert et l'enduit de couleur gris. Les ouvertures et menuiseries extérieures en bois sont de proportions verticales et de dimensions répétitives avec volets battants en bois. Elles sont pourvues d'encadrement et appuis en briques plates.

La toiture est à six eaux avec des débords de toit constitués de pannes et voliges sur chevrons apparents de couleur gris brun. La couverture est en tuiles dit de Marseille avec les équipements de récupération des eaux de toiture (gouttières et descentes) en zinc.

Cette maison semble avoir associé des fonctions d'habitation et de services (entrepôts, ateliers ?). Elle constitue un marqueur architectural important de l'histoire du quartier de la Gare. Sa préservation est essentielle pour faire perdurer la culture du quartier.

SITUATION



photos réalisées en 2019

placés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par **menuiseries extérieures** il faut entendre, les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par **fermetures** il faut entendre les volets battants, les portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MAÇONNERIE ENDUITE OU PEINTE :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures, s'il y a lieu, (encadrements de baies, chaînages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUE, BOIS), LES MODENATUIRES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement de protection incolore). Les ouvrages apparents en bois seront de teinte naturelle ou peints de couleur brun (les références de couleurs brun sont précisées dans le règlement écrit du PLUi).

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, ET DÉCORS :

Les ouvrages de charpente et débords de toit bois seront de couleur brun (les références de couleurs brun sont précisées dans le règlement écrit du PLUi). Les portails, portes et volets seront de couleur rouge Basque (les références de couleurs rouge Basque sont précisées dans le règlement écrit du PLUi).

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé (références nuancier RAL9001 Blanc crème ou RAL9002 Blanc gris) pour les menuiseries lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des volets battants bois soit rouge Basque.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera identique à celle des volets sur fond de couleur blanc cassé.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

61. AK206 « LA TCHACHE » - 3, rue de la Gare / rue des Flibustiers



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La **topographie** existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les **matériaux de sols** seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivant ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les **plantations** seront choisies dans la liste des végétaux indiqués dans l'Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisées et adapté au lieu et au milieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'**éclairage** extérieur n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les **accès** seront conservés aux emplacements actuels. L'accès principal à la propriété est situé dans l'angle Sud/Ouest, sans portail. Un autre accès est situé dans l'angle Nord/Est, doté d'une de fermeture précaire. La clôture Est, à dominante végétale, pâtie d'un manque d'entretien. Dans le cas de travaux de réfection des clôtures et portails il conviendra de différencier les clôtures situées en limite du domaine Public et celles séparatives entre propriétés privées. Les prescriptions clôtures et portails énoncées au règlement écrit du PLUi devront être respectées.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les **parois extérieures en murs enduits** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions écrasées et grattées ne sont pas acceptées.

Les **parois extérieures en murs peints** seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition sera lissée.

Les **ouvrages spécifiques** en façades tels que, décors et signalétique (nom de la maison), seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Pour cette maison remarquable il convient de maintenir les parois extérieures (murs de façades) dans la matérialité actuelle (ossature bois et briques apparentes avec les mêmes teintes).

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après, Nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

Les **éléments de charpente** en bois apparents seront maintenus dans leur configuration actuelle.

Les **débords de toits**, ou volées de toits, sont en lambris sur chevrons apparents. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La **couverture** est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile canal fortement galbée. Tout autre type de tuile est proscrit. La tuile type méridionale n'est pas autorisée. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hourdées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL DETAILS D'ARCHITECTURE

Maison de bourg de type « Marensine » implantée à l'alignement de la rue. Elle forme l'angle de la rue de la Gare avec la rue des Flibustiers. Construite sur un plan rectangulaire sa volumétrie est déterminée par un niveau rez de chaussée avec combles surélevé. Sa toiture a deux pentes, au faitage orientée Est/Ouest, est marquée par deux souches de cheminée en briques apparentes. La volumétrie générale et les proportions sont de bon aloi. En limite Nord, des bâtiments annexes dévalorisent les qualités architecturales de la maison principale.

Les murs périphériques sont à ossature bois avec remplissage en briques foraines apparentes disposées à plat (horizontalement). Une partie du soubassement est enduit. Les ouvertures et menuiseries extérieures en bois sont de proportions verticales. Elles s'insèrent entre les poteaux de la structure bois. L'ensemble des ouvrages en bois sont de couleur brun et la brique de remplissage est de couleurs rouge rosé posées sur lits de mortier de couleur sable local.

La toiture, à deux eaux comprend des débords de toit constitués de lambris sur chevrons apparents de couleur brun. La couverture est en tuiles type méridionale avec des éléments de récupération des eaux de toiture (gouttières et descentes) en zinc couleur cuivrée.

Cette maison constitue un beau témoignage de cette typologie de construction locale. Elle se caractérise par ces belles proportions et par la cohérence générale des matériaux, matières et couleurs composée pour l'essentiel de bois et de terre cuite. Il est dommageable que l'état des clôtures et bâtiments annexes dénaturent ces qualités patrimoniales.

SITUATION



photos réalisées en 2019



de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par **menuiseries extérieures** il faut entendre, les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par **fermetures** il faut entendre les volets battants, les portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes). Les volets roulants et portails coulissants sont proscrits.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MACONNERIE ENDUITE OU PEINTE :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chainages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUE, BOIS), LES MODENATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec application éventuelle d'un traitement de protection incolore). Les ouvrages en bois seront peints de couleur brun. (Les références de couleurs brun sont précisées dans le règlement écrit du PLUi).

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES

ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOILETS BOIS, ET DÉCORS :

Les ouvrages de charpente et débords de toit bois seront de couleur brun (les références de couleurs brun sont précisées dans le règlement écrit du PLUi). Les portails, portes et volets seront soit de couleur brun soit de couleur rouge Basque (les références de couleurs rouge Basque sont précisées dans le règlement écrit du PLUi).

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales.

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs bruts de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Si les menuiseries sont en bois, elles seront de préférence maintenues couleur bois naturel. Dans le cas de l'application d'un traitement de protection, il sera non filmogène (laisser visible le lignage du bois). Si elles sont peintes, les couleurs autorisées sont bruns (référence RAL 8017 Brun chocolat) ou blanc cassé (référence RAL 9001 Blanc crème ou RAL 9002 Blanc gris) pour les menuiseries lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des volets battants bois.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera identique à celle des volets sur fond couleur blanc cassé.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

62. AK211 «SOTUC» - 4, rue de la Gendarmerie



photo réalisée en 2019

PRESCRIPTIONS

1- LE CONTEXTE, LE SITE

La topographie existante sera maintenue dans l'état actuel.

Les matériaux de sols seront perméables et leurs couleurs seront en adéquation avec les teintes et ambiances existantes à proximité. Ils peuvent être de nature végétale ou minérale ou les deux. Dans le cas de sol minéral, ils seront de couleur sable. La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Dans le cas de sol végétal, ils seront de teinte vert ou vert brun (végétaux vivant ou végétaux secs). La palette de couleur varie selon les végétaux utilisés (herbe, gazon, épines de pins, mélanges pierre terre, dalles à engazonner...etc.). Les bordures, même arasées, ne sont pas indispensables pour la mise en œuvre de ces types de sols. Elles sont donc fortement déconseillées.

Les plantations seront choisies dans la liste des végétaux indiqués dans l'Annexe du PLUi. Il conviendra néanmoins de prendre en compte la spécificité des végétaux existants à Vieux-Boucau et d'observer la réalité des végétaux présents à proximité pour faire un choix d'essences contextualisé et adapté au lieu et au milieu. Les végétaux exogènes sont proscrits.

L'éclairage extérieur n'est pas recommandé mais il peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les équipements de source de lumière devront être discrets afin de ne pas impacter l'architecture des lieux.

Les accès conservés dans leurs emplacements actuels. Le portail métallique en feronnerie d'accès à la cour sera préservé. Dans le cas de travaux de réfection des clôtures et portails il conviendra de différencier les clôtures situées en limite du domaine Public et celles séparatives entre propriétés privées. Les prescriptions clôtures et portails énoncées au règlement écrit du PLUi devront être respectées.

2- LE CLOS ET LE COUVERT, L'ENVELOPPE EXTERIEURE

- LES MURS EXTÉRIEURS DE FAÇADES

Les parois extérieures en murs enduits seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'utilisation d'un enduit traditionnel type mortier de chaux à base de chaux naturelle dont la surface de finition sera brossée ou talochée fin. Les finitions érasées

ou grattées ne sont pas acceptées.

Les parois extérieures en murs peints seront de couleur blanc cassé, conséquence de l'application d'une peinture à base de chaux naturelle, de badigeon à la chaux ou autre procédé « naturel ». La finition sera lissée.

Les ouvrages spécifiques en façades tels que, décors et signalétique (nom de la maison), seront restaurés ou remplacés avec des matériaux identiques notamment en finitions et couleurs.

Dans le cas de travaux de ravalement de façade, il conviendra de veiller au respect de la charte développée au paragraphe ci-après : Nature et couleur des matériaux.

- LA TOITURE

Les éléments de charpente en bois apparents seront maintenus dans leur configuration actuelle.

Les débords de toits, ou volées de toits, sont constitués de pannes et chevrons à embout ouvrage avec voliges sur chevrons apparents. Ce dispositif architectural et technique permet la lecture de l'ensemble des éléments constructifs de ces ouvrages. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration cette composition sera rigoureusement conservée.

La couverture est en tuiles de terre cuite et les autres éléments d'étanchéité sont en zinc. Ces éléments de couverture et d'étanchéité seront restaurés ou remplacés avec les mêmes matériaux. Les tuiles seront du type tuile canal fortement galbée. Tout autre type de tuile est proscrit. La tuile type méridionale n'est pas autorisée. Les faitages et arêtiers seront réalisés de façon traditionnelle par tuiles spéciales hordées au mortier couleur façade. Les rives seront également exécutées selon les règles traditionnelles de mise en œuvre de ce type d'ouvrage (pas de pose à sec par closoir et ruban souple). Les gouttières et descentes des eaux de toitures, seront en zinc laissé couleur matière (pas de peinture). Le PVC est proscrit.

Les toitures peuvent comporter des ouvrages en maçonneries, en zinc, inox ou métal en sortie de toits. Ces éléments émergent en surface de la partie courante de couverture. Il s'agit des souches de cheminée, sorties de ventilation, événements de réseaux d'évacuation...etc. Dans le cas de travaux, ces ouvrages seront restaurés ou rem-

DESCRIPTION & INTERET ARCHITECTURAL

Maison de type Basco-landaise implantée à l'alignement de la rue de la Gendarmerie et en retrait de la rue des Flibustiers. Sa façade principale, orientée au Nord, est composée de plusieurs corps de bâtis à murs pignon. Les façades sur rues, notamment en pignon, sont pourvus de antes et de faux pans de bois avec remplissages en briques. Les débords de toit sont accentués

Construite sur un plan proche du carré, sa volumétrie générale est composée de plusieurs volumes en rez de chaussée adossée à un volume en rez de chaussée + un étage. Sa localisation à l'angle de deux rues et sa conception architecturale (implantation, multiplication des volumes, traitement des toitures et des façades) lui confère une forte présence dans la rue de la Gendarmerie. La toiture du volume principal est à deux eaux avec faitage orienté Nord/ Sud. Une petite cour intérieure accessible au Nord et un jardin/terrasse participent à caractériser cette maison remarquable.

Les murs périphériques sont en enduits de finition lisse et de couleur blanc avec faux pans de bois et briques de couleur rouge Basque posées en fougères et horizontalement. Ces deux couleurs sont contrastées. En façades Nord et Est une partie de la maçonnerie est en moellons de pierres apparentes. Les ouvertures et menuiseries extérieures sont de diverses proportions majoritairement équipées de volets bois battants de couleur rouge Basque

Le portail métallique d'accès à la cour est de belle facture.

La toiture est à plusieurs pentes. Chaque volume est couvert par une toiture à deux ou trois pentes avec murs pignons en façade Nord et murs gouttereaux en façade Est. La sous face des volées de toit est constituée de pannes et voliges sur chevrons apparents. La couverture est en tuile type méridionale de couleur rose.

L'architecture de cette maison, de caractère néobasque, manifeste une particularité dans le quartier de la Gare. Sa co-visibilité avec l'architecture des maisons de la Grand' rue, qui prolonge la rue de la Gendarmerie, en fait un point de continuité urbaine et paysagère dans la structure urbaine Gare- Centre bourg.

SITUATION



DETAILS D'ARCHITECTURE

photos réalisées en 2019



placés avec les mêmes matériaux. Leur couleur sera, autant que faire se peut, brut de matière.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES ET FERMETURES

Par **menuiseries extérieures** il faut entendre, les portes d'entrée, porte fenêtres, fenêtres et châssis. Dans le cas où des menuiseries actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois. Le métal est autorisé mais l'aluminium et le PVC sont proscrits.

Par **fermetures** il faut entendre les volets battants, portes et portails de garages, les portes de service de locaux techniques ou autres dépendances. Les fermetures existantes sont en bois. Dans le cas où des fermetures actuelles devraient être restaurées, voire remplacées, elles le seront à l'identique et en bois (volets bois, portes). Les volets roulants et portails coulissants sont interdits, mais ici, en façade Nord, le volet roulant existant de la baie du rez de chaussée peut être conservé sous réserve qu'il soit de la couleur de la façade ou rouge Basque.

3- LA NATURE ET LA COULEUR DES MATERIAUX

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MACONNERIE ENDUITE OU PEINTE :

Ils seront de couleur blanc cassé. La palette des teintes varie de la couleur sable sec (clair) à celle de sable mouillé (foncé). La référence de la couleur sable est celle de la surface du sable de la dune. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, les références des couleurs seront dépendantes des produits utilisés selon la nature du support (produit type enduit teinté dans la masse sur support sous enduit ou produit type peinture sur support enduit). La couleur des éléments de modénatures (encadrements de baies, chainages...) sera plus claire que celle de l'enduit de façade. Le blanc pur est proscrit.

- LES OUVRAGES DE PAROIS VERTICALES EN MATERIAUX NOBLES (PIERRE, BRIQUE, BOIS), LES MODENATURES ET DÉCORS :

Ils seront de couleur naturelle (matière) pour les ouvrages en pierres et briques (avec

application éventuelle d'un traitement de protection incolore). Les ouvrages en bois seront peints de couleur rouge Basque (les références de couleurs rouge Basque sont précisées dans le règlement écrit du PLU).

- LES OUVRAGES DE CHARPENTE ET DE MENUISERIES EN BOIS TELS QUE LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE PROPREMENT DITS, LES DÉBORDS DE TOITS, LES PORTAILS ET PORTES BOIS, LES VOLETS BOIS, ET DÉCORS :

Ils seront de couleur rouge Basque (les références de couleurs rouge Basque sont précisées dans le règlement écrit du PLU).

- LES OUVRAGES DE COUVERTURE C'EST-À-DIRE LES TUILES COURANTES, LES TUILES ACCESSOIRES ET ÉLÉMENTS DE ZINGUERIE :

Les tuiles seront en terre cuite de couleur brun rouge ou rouge brun et les ouvrages de zinguerie seront de couleur brut de matière (couleur zinc naturel), y compris les gouttières et descentes d'eaux pluviales

- LES ACCESSOIRES EXISTANTS EN TOITURES, À RESTAURER OU À REMPLACER :

Il conviendra de prévoir de préférence des couleurs brutes de matière. Dans le cas de couleur, le choix se portera sur une couleur neutre adaptée à l'environnement immédiat de la toiture.

- LES MENUISERIES EXTÉRIEURES (PORTE FENÊTRES, FENÊTRES ET CHÂSSIS) :

Elles seront de couleur blanc cassé pour les menuiseries (références RAL 9001 Blanc crème ou RAL 9002 Blanc gris) lorsqu'elles sont peintes (menuiseries bois) ou colorées à la fabrication (menuiseries métal). Pour la (les) porte(s) d'entrée celle(s)-ci peut (peuvent) être différenciée(s) en adoptant la couleur des volets battants bois soit rouge Basque.

- LA SIGNALÉTIQUE (DÉSIGNATION OU NOM DE LA MAISON) :

La couleur sera identique à celle des volets sur fond couleur blanc cassé.

Toutes ces prescriptions s'appliquent aux travaux d'entretien, de restauration ou de réfection totale.

DOSSIER ÉTABLI PAR :
- Daniel BRUGGEMAN, architecte urbaniste
- BRUGGEMAN DESSEIN d'ARCHITECTURE sarl, architectes

PHOTOGRAPHIE :
- Daniel BRUGGEMAN
- Zineb SQUALI HOUSSAINI

décembre 2021 - complété en décembre 2023